

ÉVALUATION - Dispositifs régionaux de sécurisation des parcours professionnels

SYNTHÈSE - Mai 2025

LA POLITIQUE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

LE CONTEXTE :

- En région Nouvelle-Aquitaine, le Pacte régional d'investissement dans les compétences, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), le Schéma des formations sanitaires et sociales et la Stratégie régionale de formation placent au cœur de leurs objectifs la sécurisation des parcours de formations des néo-aquitains.
- Ces mesures d'accompagnement visent à réduire les abandons dus à des difficultés économiques et à permettre aux apprenants de se concentrer sur leur formation sans être freinés par des préoccupations financières. Elles doivent également permettre aux apprenants une projection de leur parcours en amont, au regard des conditions matérielles et financières de réussite de celui-ci jusqu'à son terme.

LES CHIFFRES CLÉS



Un ensemble de cinq dispositifs constitue le socle de cette politique, soit par an :

▪ **Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle**

22 219 stagiaires rémunérés pour 67 974 271 € (hors CRP)

▪ **Fonds social formation**

1 856 aides accordées pour 1 109 849 €

▪ **Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi**

17 aides accordées pour 17 540€

▪ **Bourses formations sanitaires et sociales**

5 085 boursiers pour 15 544 805 €

▪ **Prime d'entrée en formation**

1 000 aides accordées pour 1 000 000 €

Source : Rapport d'activité 2024

L'ÉVALUATION



Période étudiée
2022-2024



Objectif : mieux connaître et améliorer le fonctionnement et les impacts des aides à la sécurisation des formations



Analyse statistique



Analyse documentaire



Entretiens auprès des services de la Région



Enquête en ligne auprès des bénéficiaires

5 800 réponses

Taux de réponse : 23% du total



Entretiens individuels auprès des bénéficiaires

72 temps d'échanges qualitatifs

Dont 20 auprès de **publics ayant renoncé à leur projet ou abandonné leur formation**

et 11 **parcours 360°** (entretien apprenant + prescripteur)



Entretiens auprès de partenaires

80 entretiens réalisés (France Travail, CAF, PLIE...)



3 focus group thématiques

- RSA

- Handicap

- Freins périphériques

Avec participation d'acteurs périphériques (Communes, associations, centres sociaux, Crous...)



Ateliers de co-construction des recommandations

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

ACCES AUX DROITS ET LISIBILITE



- **Dans l'information, un rôle majeur des organismes de formation** (pour 35% des bénéficiaires : des pratiques hétérogènes selon les prescripteurs (rôle moins affirmé de France Travail), l'importance des proches dans l'information chez les jeunes (29%)
- **Une connaissance variable des aides** : 66% des bénéficiaires connaissent leurs droits à la bourse sanitaire et sociale avant l'entrée en formation, contre 26% pour le Fonds social formation
- **Une connaissance insuffisante des montants en amont** : 80% ne connaissaient pas le montant de l'aide avant de démarrer la formation. Une complexité des dispositifs et un manque d'outils clairs, comme un guide exhaustif des aides. Un besoin de définir une stratégie coordonnée
- **Des démarches accessibles, facilitées par l'accompagnement des professionnels, en particulier des organismes de formation (95% de satisfaction)**, même s'il existe des obstacles importants pour certains publics (fracture numérique, illettrisme, barrières linguistiques)

LEVEE DES FREINS



- **Les problématiques de santé** : un frein sous-estimé
- **La mobilité et les coûts de déplacement** : un frein majeur en zone rurale
- **Le logement** : une tension forte en zone urbaine et touristique = des coûts importants
- **La garde d'enfants** : une problématique d'offre plus que des freins financiers
- **Un impact décisif des aides sur l'engagement en formation** : entre 30% et 47% des bénéficiaires n'auraient pas pu s'inscrire en formation sans les aides, surtout pour les **publics vulnérables** (bénéficiaires RSA, parents isolés, personnes en situation de handicap)
- **Des freins persistants pour** : les mineurs, les personnes en situation de handicap, les allophones, les parents isolés

MAINTIEN EN FORMATION



- **Un montant de rémunération jugé adapté par 74% des bénéficiaires**
Moins pour les bourses sanitaires et sociales (47% le jugent inadapté) et le Fonds social formation (52% le jugent inadapté)
- **Un rôle stabilisateur pendant la formation** et une valorisation de l'engagement en formation
- **Les problématiques financières sont ainsi rarement la raison des abandons** : 77% des interruptions dues à des causes non financières (santé, insatisfaction, accès à l'emploi).
- **L'accompagnement social** : un rôle clé
- **Les délais de versement** : un **enjeu majeur** (environ un mois et demi pour le premier paiement de la rémunération)
- Des aides qui pèsent fortement dans la réalisation de la formation : **note moyenne de satisfaction de 8,1/10** ... mais moins pour l'accès à l'emploi et la poursuite du parcours de formation

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS



IMPACTS DES PROFILS SUR LES PARCOURS

- **Le taux d'abandon de parcours fluctue fortement en fonction du dispositif** : 10% sur les formations en marchés qualifiants contre 21% pour l'Habilitation de Service Public (HSP) premier niveau de qualification (le public accueilli n'ayant pas le même profil : les stagiaires en marchés qualifiants font l'objet d'une sélection à l'entrée et présentent en moyenne des niveaux de qualification plus élevés).
- **Le niveau d'étude influence fortement les risques d'abandon** : un stagiaire avec un niveau d'étude supérieur au BAC (au moment de son entrée en formation) a **2 fois moins** de risque d'abandonner qu'un stagiaire non-diplômé.
- **Les jeunes (de 16 à 29 ans) ont plus de risques d'abandonner** leur formation que les autres tranches d'âge.
- Les demandeurs d'emploi non-inscrits à France Travail ont une probabilité d'abandon **1,6 fois supérieure** à celle des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
- **Le niveau d'étude influence fortement les chances de réussir sa certification** : un stagiaire avec un niveau d'études supérieur à **2,3 fois plus** de chances d'obtenir sa certification qu'un stagiaire non-diplômé
- Même si les informations ne permettent pas d'analyser dans toute sa complexité le lien entre la rémunération et le fait d'abandonner ou non sa formation sur les données disponibles, les calculs montrent que la relation entre « rémunération » et « abandon » **n'est statistiquement pas significative**.



EFFICIENCE DE LA MISE EN OEUVRE

- L'**internalisation de la gestion de la rémunération** demande d'importantes ressources internes et qui a permis des **avancées notables**, notamment dans la qualité des relations avec les organismes de formation et les stagiaires, avec une meilleure réactivité, une compréhension accrue des problématiques et un accompagnement renforcé des stagiaires. **Aucun cycle de paiement n'a fait défaut depuis la mise en place de cette nouvelle modalité, avec en moyenne 8 000 rémunérations par mois.** Le lien direct entre la Région et le stagiaire à la faveur de l'internalisation de cette gestion a permis une meilleure visibilité de l'institution pour les bénéficiaires.
- La Région a su faire preuve d'**adaptabilité organisationnelle**, développer des mécanismes pour répondre aux variations d'activité, notamment en mobilisant des renforts saisonniers pour gérer les pics de demandes (par exemple, en septembre pour les bourses sanitaires et sociales) même si cela reste un enjeu fort
- Un **rôle majeur est joué par les agents territoriaux** en matière de relais d'information dans les territoires
- Un **manque de transparence perdure pour l'externe sur les critères d'attribution du Fonds social formation (FSF)**
- Des **délais de versement sont jugés longs** (par 59% des bénéficiaires Bourses sanitaires et sociales ; 45% pour les bénéficiaires de la rémunération, 48% pour le FSF malgré le caractère urgent des demandes), ce qui est particulièrement problématique pour les personnes en situation de précarité
- Une **modernisation numérique est à penser** : interfaces peu intuitives, interopérabilité des systèmes d'information à parfaire

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS



COHERENCE AVEC LES AUTRES ACTIONS DE LA REGION ET DES PARTENAIRES

- Collaborations à développer avec plusieurs entités de la Région : Pôle Education Citoyenneté (enjeux orientation, lutte contre décrochage, lieux de restauration), Direction des Transports (solutions de mobilité, tarification sociale, mise à disposition de vélos et véhicules électriques) et Unité habitat / logement (solution éloignement des lieux de formation). De nombreuses aides existent, et varient selon les territoires (ex : aides départementales, locales) et sont peu lisibles
- Manque de liens avec solutions développées par d'autres acteurs : outils France Travail visant à favoriser la lisibilité des différentes aides, aide au déplacement France Travail, crèches à vocation d'insertion professionnelle ...
- Des initiatives locales prometteuses (ex : département de la Gironde travaillant sur l'identification des doublons, partenariats expérimentaux engagés concernant les publics RSA avec certains Départements).

LES RECOMMANDATIONS

1. **Redéfinir une stratégie de communication** à destination des professionnels de terrain et des publics au service de la visibilité de l'offre globale en matière de sécurisation. Une nouvelle stratégie de communication a commencé à être élaborée début 2025, au moment de la finalisation de cette évaluation. Un guide à destination des apprenants et des partenaires est notamment en préparation.
2. **Sécuriser le début de formation : pour les bénéficiaires de la rémunération, améliorer l'anticipation autour des pièces à réunir et réfléchir à la mise en place d'un système d'avance à l'entrée en formation** (dans le respect dans aspects juridiques relatifs au paiement sur service fait), notamment dans l'attente du versement de la rémunération, pour sécuriser les premières semaines génératrices de dépenses. Une réflexion sur la mise en œuvre d'avances a été initiée au moment de la finalisation de cette évaluation, début 2025, pour répondre à cet enjeu de sécuriser le début de formation. Le dispositif des bourses pour formations sanitaires et sociales a depuis connu des évolutions qui corrigent certaines tendances : amélioration importante des délais de paiement et mise en place d'une notification conditionnelle pour faciliter l'accès aux droits.
3. **Renforcer le soutien aux publics les plus fragiles** (accompagnement dans les démarches, accompagnement social, montants majorés notamment concernant le FSF, avances...).
4. **Renforcer les partenariats avec l'Unité habitat logement et la Direction des transports**
Renforcer la coordination entre institutions : lisibilité des aides existantes sur les territoires, mise en place de services dans les territoires où des freins importants sont relevés en matière d'accès à la formation (ex : solutions de garde, aides à la mobilité), mise en place d'outils communs (guide des aides, plateformes en ligne).
5. **Réinterroger l'intérêt du Fonds d'aide à la mobilité** au regard du faible nombre de bénéficiaires et de la concurrence avec d'autres aides similaires
6. **Approfondir l'analyse des abandons en cours de formation.** Un travail a été lancé sur ce sujet à l'issue de l'évaluation.